



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Priam PUCA, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Prima PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, Mme Ilda FELICADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE
M. Thierry JOUE, pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Sophie LEVASSEUR
M. Christian MIGLIAVACCA pouvoir à Mme Christine VIZINE

Absentes excusées : Mme Nathalie CHABLE, Mme Nathalie JULIAT

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N° 20221512-73 : marché d'exploitation des installations Chauffage, Ventilation et Climatisation des Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire expose que le marché public d'exploitation des installations Chauffage, Ventilation et Climatisation est arrivé à terme et qu'il a été lancé une procédure d'appel d'offre en vue de son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le marché a pour objet l'exploitation et la maintenance des installations CVC des bâtiments communaux de la Ville de Champagne sur Oise avec une garantie de performance énergétique sur la consommation de gaz.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 7 décembre 2022 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

L'analyse des offres a été réalisé par le cabinet SAGE ENERGIE (92200 NEUILLY-SUR-SEINE).

Suite à la remise de cinq offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché public à la société DALKIA sise Tour Europe 33 place des Corolles 92400 Courbevoie pour une durée de 8 années avec un montant d'entretien des installations de 29 140.56 € HT annuel. A ce montant s'ajoute les dépenses de renouvellement du matériel pour un montant de 375 516.82 € HT sur la durée du contrat.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-1506-12 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire et qui a décidé de confier au Maire, par délégation, la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant inférieurs à 5 millions d'euros dans la limite de 210 000 €HT pour les marchés et accords cadre,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2022,

Considérant la procédure d'appel d'offre lancée pour le marché public des installations CVC des bâtiments communaux,

Considérant les cinq offres reçues et le rapport d'analyse des offres établie par le cabinet SAGE ENERGIE,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre,

Considérant que le montant de ce marché est supérieur à 210 000 d'euros et qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord du Conseil Municipal afin que le Maire puisse signer les marchés de travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 6 pouvoirs).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public d'exploitation des installations Chauffage, Ventilation et Climatisation des Bâtiments Communaux avec l'entreprise DALKIA sise Tour Europe 33 place des Corolles 92400 Courbevoie ainsi que tout acte s'y afférent,

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 9/12/2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Suffrages exprimés : 27

Dont pouvoirs : 6

Accusé de réception- Préfecture

095-219501343-20221215-20221512DEL73

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : le 19 décembre 2022

Publication : le 19 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »